



INTERPELLATION

Auteur AdG/LA, par Emmanuel Amoss, Olivier Salamin, Sonia Z'graggen et Jean-Henri Dumont
Objet En finir avec la spéculation sur la faim
Date 11.11.2014
Numéro 1.0103

La spéculation alimentaire a des implications très fortes sur les producteurs de denrées de base et sur les consommateurs. Certains acteurs financiers cherchent en effet à réaliser des profits à travers l'achat et la vente de produits alimentaires sans être directement intéressés au produit, mais uniquement à la plus-value réalisée à court terme. L'une des conséquences est que tout profit engrangé par ces intermédiaires financiers échappe aux producteurs ou utilisateurs finaux. De plus, la masse des fonds alloués à la spéculation alimentaire peut contribuer à faire fluctuer les prix dans un sens contraire à l'intérêt général. Certaines hausses de prix massives liées à la spéculation alimentaire ont eu des conséquences humaines désastreuses pour des populations très dépendantes des produits de base.

Le rapport de gestion 2012 de la Caisse de pension de l'Etat du Valais (CPVAL) mentionne, en page 16, que la caisse a pour environ 111 millions de francs placés dans les matières première, soit une augmentation de 10 millions par rapport à 2010. Renseignements pris auprès de la CPVAL, il semblerait qu'environ 16% de ce montant soit consacré à des produits agricoles, pour un montant de 12,3 millions.

Conclusion

- Le Conseil d'Etat confirme-t-il que la CPVAL utilise une part de ses fonds à des fins de spéculation alimentaire ou de placements financiers dans des produits agricoles de base?
- L'Etat du Valais est-il d'une autre façon indirectement impliqué dans des pratiques liées à la spéculation alimentaire, notamment à travers la BCVs?
- Le cas échéant, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de mettre un terme au recours à la spéculation alimentaire pour les placements qui sont dans sa sphère d'influence?